



Centre de traitement des matières organiques
(CTMO)

Procès-verbal de l'assemblée régulière
Comité de suivi Est

Rencontre du 13 septembre 2017
Maison du citoyen
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (CTMO)

COMITÉ DE SUIVI EST

LE 13 SEPTEMBRE 2017

18 h 00 – 20 h 00

Maison du citoyen

Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

12 090 rue Notre-Dame Est

Montréal (QC) H1B 2Y9

Présenté à	Comité de suivi Est
Rédaction du procès-verbal	Transfert Environnement et Société 5524 Saint-Patrick Montréal, Québec, H4E 1A6
Animation	Marie Beaubien, <i>animatrice</i> Danny King, <i>secrétaire</i>

Table des matières

1	Participants à la rencontre	1
2	Objectifs de la rencontre.....	2
3	Déroulement	2
4	Procès-verbal	2

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des décisions et des suivis	10
Annexe 2 : Présentation réalisée au Comité de suivi Est.....	12
Annexe 3 : Revue de presse.....	25

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des décisions de l'assemblée régulière du 7 juin 2017.....	3
Tableau 2 : Liste des suivis de l'assemblée régulière du 7 juin 2017	3

1 PARTICIPANTS À LA RENCONTRE

Membres présents à l'assemblée régulière du Comité de suivi - Est :

Biasotto, Fabienne	Représentante d'un organisme institutionnel - Centre d'études des procédés chimiques du Québec (CÉPROCQ)
Blain, Éric	Représentant du promoteur - Ville de Montréal
Bourgeois, Caroline	Observatrice, en remplacement de Mme Chatale Rouleau - Éluë - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Deny, Coralie	Représentante d'un organisme de la société civile œuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise - Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)
Fayolle, Romain	Représentant administratif - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Bergeron, Réal	Représentant d'un organisme de la société civile - Collectif en environnement Mercier-Est (CEM-E)
McKenna, Francine	Représentante administrative - Ville de Montréal Est
Spehner, Marie	Représentant d'un organisme de la société civile - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Éco de la pointe aux prairies
Tsingakis, Dimitri	Représentant d'un organisme de la société civile - Ville de Montréal-Est - Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM)

Autres participants :

Héroux, Martin	Responsable du transfert technologique – Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles (CRVMR)
Legros, Robert	Titulaire principal – Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles (CRVMR)
Roberge, Maxime	Représentant du promoteur - Ville de Montréal

Consultant (Transfert Environnement et Société) :

Beaubien, Marie	Animatrice
King, Danny	Secrétaire

Membres absents à l'assemblée régulière du Comité de suivi – Est :

Coutu, Robert	Élu - Ville de Montréal-Est
Miousse, Richard	Représentant des industries - Groupe IEQ
Zoghلامي, Salah	Citoyen - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Sièges vacants

Représentant de l'exploitant

Un citoyen – Montréal-Est

2 OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

L'assemblée régulière du Comité de suivi Est (« Comité ») du 13 septembre 2017 avait pour but principal de présenter et d'informer les membres du Comité sur les thématiques de la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles (CRVMR) et du bruit.

3 DÉROULEMENT

La rencontre du 13 septembre 2017 a eu lieu à la Maison du citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles entre 18 h 00 et 20 h 00.

L'ordre du jour de la rencontre était le suivant :

1. Présentation de l'ordre du jour
2. Prise des présences
3. Retour sur la dernière assemblée
4. État d'avancement du projet
5. Présentation des thématiques
 - a. Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles
 - b. Bruit
6. Varia
7. Prochaines rencontres
8. Clôture de l'assemblée

4 PROCÈS-VERBAL¹

1. Présentation de l'ordre du jour et prise des présences

Suite à la présentation de l'ordre du jour, Mme Marie Beaubien fait un tour de table pour la prise des présences. Mme Beaubien mentionne que M. Marc Doucette se retire du siège Citoyen – Montréal-Est et qu'un remplaçant sera identifié. M. Réal Bergeron se présente et

¹ La liste des décisions adoptées par le Comité pour l'assemblée régulière du 13 septembre 2017 et la liste des suivis à réaliser par les membres se trouve à l'annexe 1. Les diapositives présentées lors de cette assemblée sont disponibles à l'annexe 2.

agira à titre de représentant permanent d'un organisme de la société civile - Collectif en environnement Mercier-Est (CEM-E), en remplacement de M. Marc Lessard.

2. Retour sur la dernière assemblée

a. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

Les membres du Comité approuvent unanimement le procès-verbal tel que reçu par courriel le 6 septembre dernier.

b. Mise à jour des règles de fonctionnement et de la liste de décisions

M. Blain revient sur la liste des décisions prises à la dernière assemblée.

Tableau 1 : Liste des décisions de l'assemblée régulière du 7 juin 2017

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	-
Contenu des assemblées régulières	Approbation du procès-verbal du 5 avril 2017

c. État d'avancement de la liste des suivis

M. Blain revient sur la liste des suivis de la dernière assemblée.

Tableau 2 : Liste des suivis de l'assemblée régulière du 7 juin 2017

Suivis	Responsable	Échéancier
Présenter à combien d'unités de ménage correspond le 25 000 tonnes de matières qui seront traitées par le centre pilote de prétraitement	Ville de Montréal	Septembre 2017
Inclure le point « Assemblée publique de mars 2018 » à l'ordre du jour de l'assemblée régulière de septembre 2017	Ville de Montréal	Septembre 2017

M. Maxime Roberge présente les données correspondantes aux 25 000 tonnes de matières qui seront traitées par le centre pilote de prétraitement. Selon le Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal², un citoyen génère environ 250 kg/an d'ordures ménagères. La taille d'un ménage correspond à environ 2,3 personnes. La capacité de 25 000 tonnes correspond donc à la génération d'ordures ménagères d'environ 43 500 ménages.

² Il est possible de consulter le document à l'adresse suivante : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/portrait2016_matièresresiduelles.pdf

3. État d'avancement du projet

M. Blain expose une mise à jour des étapes réalisées ainsi que l'échéancier de réalisation du projet. Il présente ensuite la revue de presse (annexe 3).

4. Présentations thématiques

M. Blain expose les thématiques qui seront présentées lors de cette rencontre : la chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles et le bruit (CRVMR).

a. Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles

M. Blain présente M. Robert Legros, titulaire principal de la CRVMR et Martin Héroux, responsable du transfert technologique. Ces experts seront en mesure de présenter cette thématique et de répondre aux questions techniques associées.

Questions/commentaires	Réponses
Que signifie le concept d'économie circulaire ?	L'économie circulaire dans le contexte de la valorisation des matières résiduelles, vise à réintégrer les matières dans le cycle de transformation afin de réduire la quantité de rejets ultimes.
La CRVMR s'occupe des matières résiduelles qui sont générées par les citoyens et non les entreprises (ICI)?	L'intérêt premier de la CRVMR est la gestion des matières résiduelles qui sont gérées par les municipalités. Dans certaines municipalités, les ICI sont aussi desservis par la collecte municipale.
Vous avez parlé de la hiérarchie des 3RV. Dans une économie circulaire, les deux premiers « R » (réduire et réutiliser) sont très importants. Dans cette perspective, y aura-t-il une boucle capable d'améliorer la qualité de la matière entrante et de faire en sorte qu'il y ait moins de matières polluantes?	La CRVMR travaille en partenariat avec d'autres chaires ou programmes de recherches concernant les types de matières résiduelles qui pourraient alimenter le design industriel de nouveaux produits. La qualité des matières et leur niveau de contamination ont un impact certain sur le <i>modus operandi</i> des designs industriels à développer dans le cadre d'une économie circulaire.
Est-ce que les travaux de la CRVMR permettront également de cibler les entreprises pouvant prendre les matières? Y a-t-il un volet qui étudiera comment stimuler l'implantation d'entreprises qui valoriseront ces matières?	La CRVMR n'est pas intéressée à étudier et produire des flux de matières n'offrant pas de marchés. Dans le cadre des projets présentés précédemment, une étude de marché est toujours prévue. Des chercheurs des Hautes Études commerciales (HEC) de l'Université de Montréal, seront impliqués à ce chapitre.
Vous voulez dire une étude de marché sur le marché actuel ou sur le potentiel des gisements?	Principalement sur les gisements ciblés par les études en cours et à venir.

Questions/commentaires	Réponses
<p>Dans ce que nous discutons, il y a toute la question de l'écologie industrielle via le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI). Ce centre fait le lien entre les entreprises afin que les matières résiduelles des uns deviennent la matière première des autres. Avez-vous un lien qui permet de stimuler ce volet?</p>	<p>Certains projets débutent en lien avec l'écologie industrielle. La CRVMR collaborera avec le professeur Jean-Marc Frayret de Polytechnique, qui a des liens avec CTTEI. De plus, toute la logistique de la chaîne de valeur fait partie des considérations de la CRVMR.</p> <p>Il faut également considérer que le premier thème de recherche de la CRVMR est l'étude du gisement et des flux. Cette thématique est riche en enseignement sur ce qu'il serait possible de faire afin d'améliorer l'élimination des matières résiduelles. La CRVMR suit de très près ces données. Le Centre pilote de prétraitement (CPP) fournira l'espace nécessaire à la CRVMR pour faire des caractérisations à grandes échelles et en temps réels dans des secteurs ciblés. L'un des objectifs de ces études sera d'évaluer les programmes de collecte et de sensibilisation et de fournir l'information pertinente aux partenaires.</p> <p>En dehors de la CRVMR, d'autres projets sont en place. Par exemple, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT) finance présentement le projet d'écologie industrielle Synergie Montréal, géré par PME Montréal. L'objectif du projet est d'étudier le potentiel de synergie entre les entreprises de types plus traditionnels (par exemple, les entreprises manufacturières).</p>
<p>Est-ce que les données de recherche seront des données ouvertes?</p>	<p>Dans un premier temps, les données sont partagées avec nos partenaires, tels que Recyc-Québec ou les villes et deviendront publiques éventuellement au gré des partenaires.</p>
<p>Il a été mentionné qu'il y aurait une collaboration avec les entreprises du milieu sur le développement d'une industrie verte. La Ville de Montréal en faisait un élément central dans la présentation des Centres de traitement des matières organiques et l'Office de consultation de Montréal (OCPM) allait aussi dans ce sens. En quoi les travaux de la CRVMR généreront-ils des retombées concrètes, notamment pour l'Est de Montréal?</p>	<p>La volonté de la Ville de Montréal au départ était de réduire au maximum la quantité de matières résiduelles à éliminer. La collecte des matières recyclables, en place depuis plusieurs décennies, est maintenant à maturité. La collecte des matières organiques, venant tout juste d'être implantée en est plutôt à sa phase embryonnaire.</p> <p>Dans quelques années, malgré l'implantation de ces collectes, il y aura encore un pourcentage de matières recyclables et valorisables dans le flux d'ordures ménagères. Les recherches de la CRVMR permettront de réaliser des choix réfléchis pour la gestion de ces matières vouées présentement à l'enfouissement, et ce, tout en développant de nouveaux produits.</p>
<p>Au niveau de la réduction à la source, les solutions sont connues, mais elles ne semblent pas être</p>	<p>L'approche utilisée pour trouver des solutions est rigoureuse et permet de dégager des résultats</p>

Questions/commentaires	Réponses
mises en place du moins pas pour toutes les matières potentielles.	crédibles. Les résultats des travaux de la CRVMR pourront être utilisés afin d'influencer les décisions prises par l'ensemble des décideurs, intégrant la réduction à la source.
<p>Le travail de la CRVMR touche principalement le CPP. Pouvez-vous clarifier les travaux qui seront réalisés tant pour le CPP que les autres CTMO (centres de biométhanisation et centres de compostage)?</p> <p>Que va-t-il devenir des extrants du centre de biométhanisation et du centre de compostage? Il est question de revalorisation de la matière?</p>	<p>Les cinq projets présentés ont été choisis à travers une quinzaine de projets actifs à la CRVMR. Un des critères utilisés pour le choix des projets présentés était leur pertinence concrète et leur lien avec les CTMO. Naturellement, les projets de recherche seront beaucoup plus ciblés suite à l'implantation et la mise en opération des CTMO.</p> <p>Par exemple, la matière organique extraite au CPP pourra être étudiée afin de mieux comprendre son niveau de contamination par les autres matières résiduelles. Également, on pourra évaluer de quelle façon il serait possible de la traiter et de s'en servir le plus efficacement en fonction de sa qualité.</p>
<p>Qu'en est-il du projet de phytoremédiation? Y a-t-il des liens avec la CRVMR?</p>	<p>Le projet de phytoremédiation qui vise à décontaminer certains terrains via l'interaction des plantes avec le sol et les microorganismes. Ce projet est la résultante d'une collaboration entre le Service de l'environnement de la Ville de Montréal, l'arrondissement de RDP-PAT et l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV). Ce projet a été mis en place en 2016 a pour objectif de réaliser des opérations de phytoremédiation sur de grands terrains contaminés de la Ville de Montréal.</p> <p>Une première phase s'est concentrée sur un hectare sur la 3^{ème} Avenue au coin de la rue Ontario Est. Une seconde phase d'un hectare est en cours d'exécution sur la rue Sainte-Catherine entre la 1^{ère} et la 4^{ème} Avenue.</p> <p>Lorsque le centre de compostage sera en opération, des liens pourraient être faits avec la CRVMR au niveau de la recherche.</p>
<p>Est-ce que l'étude de l'Association industrielle de l'est de Montréal (AIEM) sur l'écologie industrielle est terminée et disponible?</p>	<p>L'étude est terminée. L'étude a été réalisée en collaboration avec le CTTEI ainsi que des chercheurs de Polytechnique Montréal. L'objectif était d'évaluer le potentiel de synergie entre les entreprises existantes et les nouvelles. Un des volets de l'étude est la revalorisation des matières résiduelles. L'étude n'a pas été rendue publique pour des raisons commerciales et stratégiques. Elle contient des technologies et des noms d'entreprises qui pourraient être intéressés à s'établir dans l'Est de Montréal.</p>
<p>Concrètement, à quoi aboutiront les travaux de la CRVMR? Comment sera-t-il possible de suivre les travaux de la CRVMR?</p>	<p>Les études se font dans le cadre de la formation des chercheurs. D'un point de vue scientifique, certains résultats et conclusions seront accessibles au public. Pour le reste des résultats, l'accord des différents partenaires sera requis.</p>

Questions/commentaires	Réponses
Si l'année prochaine la CRVMR était invitée par les comités de suivi des centres de traitements de matières organiques à présenter leurs recherches et leur état d'avancement, y aurait-il de la matière à partager?	Des publications issues des travaux de la Chaire sont déjà disponibles. Par exemple, il est possible d'utiliser les modèles développés afin d'en tirer des conclusions. Nous pouvons donc d'ores et déjà présenter des résultats concrets.
La disponibilité des données est un enjeu pour l'aide à la décision et améliorer les pratiques. Nous comprenons qu'il sera possible de faire tourner un modèle avec des données fictives, mais jusqu'à quel point il sera possible de savoir s'il y a des enjeux concrets ciblés avec ces données?	La CRVMR met en place un lieu de partage en recherche et développement pour ces partenaires. La confidentialité des données est donc un enjeu avec lequel il faut composer. De vraies données fournies par les partenaires sont utilisées dans le cadre des travaux.
L'un des sujets de recherche est la production de combustible à partir du dérivé des déchets dans le but d'en faire une valorisation énergétique. Y aurait-il une variabilité dans la composition du combustible?	Ce sont des éléments techniques à l'étude : la variabilité dans la composition ainsi que la séquence de production de combustible.
	Une chaire est formée de partenaires qui contribuent à son financement et opère sur un cycle de cinq ans. À la fin de cette période, la Chaire évalue si elle renouvelle ses efforts pour un second cycle de recherche. Le cycle propre à la CRVMR se termine en 2020 et opère avec un financement d'environ 400 000\$ par année.

b. Bruit

M. Roberge présente la thématique reliée au bruit.

Questions/commentaires	Réponses
Dans certains arrondissements, les réglementations sur le bruit sont plus restrictives. Est-ce le cas de RDP-PAT ?	L'arrondissement RDP-PAT n'a pas de réglementation spécifique sur le bruit. Dans un tel cas, la réglementation de la Ville de Montréal prévaut.
La limite de 50 dBA prévaut-elle seulement lorsqu'il y a une habitation dans la zone industrielle?	Exactement. Dans le cadre du projet, il y avait une seule habitation qui n'existe plus maintenant. La limite est donc de 70 dBA.
Ce sont donc les normes industrielles qui s'appliquent?	Exactement.
Que représentent les P1, P2 et P3?	P1 correspond à un commerce de pièces d'automobile tandis que P2 et P3 correspondent à la limite du site.
Les simulations semblent avoir été faites sans calculer le bruit lié au camionnage. Est-ce que les résultats des études réalisées sur le camionnage sont inférieurs à la mesure sonore ambiante actuelle? Est-ce que le bruit du camionnage a été ajouté au bruit ambiant?	Étant donné les niveaux de bruit ambiant sont déjà élevés et que la circulation des camions n'est pas continue, le bruit du camionnage n'aura pas d'impact sur le niveau bruit actuel.
On comprend qu'on ne peut pas additionner le bruit.	Exactement. Par exemple, la somme de deux bruits de 70 dBA ne totalisera pas 140 dBA, mais plutôt 73 dBA.

Questions/commentaires	Réponses
Est-ce que ce n'est que lorsque deux sons sont équivalents que le bruit ambiant augmente?	En combinant deux sources, plus l'écart est grand, plus la somme sera près de la valeur la plus élevée. Par exemple : $70 \text{ dB} + 70 \text{ dB} = 73 \text{ dB}$ $70 \text{ dB} + 68 \text{ dB} = 72.1 \text{ dB}$ $70 \text{ dB} + 65 \text{ dB} = 71.2 \text{ dB}$ $70 \text{ dB} + 55 \text{ dB} = 70.1 \text{ dB}$
Il y a des niveaux sonores, mais il y a aussi des variétés de bruits (basses et hautes fréquences). Le niveau sonore peut être en dessous, mais la fréquence peut devenir une forte nuisance.	Effectivement, les alarmes de recul des camions en sont un exemple car il s'agit d'un son tonal, c'est-à-dire un bruit où une fréquence domine. C'est pour cette raison que des entreprises sont en voie de changer ces alarmes par des alarmes avec un bruit à large bande.
On présume que les camions utiliseront les voies ciblées par l'étude. Par contre, avec les travaux ou la congestion, les camions utiliseront peut-être d'autres voies afin de les éviter.	Les camions circulent déjà sur la plupart des artères. Le bruit provenant de leur circulation n'aura pas un impact majeur étant donné leur mouvement ponctuel (environ un par heure).
L'étude de bruit porte sur le camionnage seulement et non sur les opérations?	Nous allons y revenir à la prochaine diapositive.
Suite à la conception, est-ce que les études de bruits seront refaites comme pour les autres nuisances potentielles?	Oui, c'est un prérequis. Il est nécessaire de faire la démonstration que les normes sont respectées.

5. Varia

Questions/commentaires	Réponses
Y a-t-il toujours une réserve foncière sur le futur site du centre de biométhanisation de LaSalle?	La réserve foncière est présentement échue. Des négociations sont en cours, nous aurons plus d'information au cours des prochaines semaines. Note : Au moment de l'assemblée régulière du Comité de suivi Ouest, M. Blain apporté un élément de développement concernant le terrain de LaSalle. L'acquisition du terrain situé dans l'arrondissement de LaSalle a été entérinée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal en date du 20 septembre. La modification du règlement d'emprunt est en cours. La décision sera déposée la semaine prochaine devant le Conseil municipal et le Conseil de l'agglomération. Lorsque ces deux instances auront donné leur accord, le terrain appartiendra à la Ville de Montréal et les travaux liés à la planification du second centre de biométhanisation pourront débuter pour son implantation vers 2024. Notons également

6. Prochaines rencontres

Mme Beaubien présente une proposition des rencontres pour l'année 2018. Elle présente ensuite une démarche participative pour la première assemblée publique.

Questions/commentaires	Réponses
Est-ce que les appels d'offres ont été discutés à la dernière rencontre?	Selon la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, les questions sur les appels d'offres en cours ne peuvent être répondues qu'à travers un canal officiel de communication. Les réponses sont alors ajoutées sous forme d'addenda à la documentation existante sur le site prévu à cet effet. Lorsque la période d'appels d'offres sera complétée, il sera possible de discuter de leurs contenus.
Le mot « projets » est au pluriel. Est-ce que c'est parce qu'on va discuter de tous les projets de CTMO.	Effectivement, le projet d'implantation des CTMO sera présenté dans son ensemble sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal.
Il y aurait une seule assemblée publique pour l'ensemble du projet ou par secteur (est/ouest)?	Il y aura deux assemblées publiques, l'une pour l'est et une autre pour l'ouest.
Est-ce qu'il serait possible de réaliser une assemblée régulière du comité de suivi qui permettrait aux membres de rencontrer le ou les adjudicataires en amont de l'appel d'offres avant l'assemblée publique?	Il serait intéressant de le planifier ainsi.

7. Clôture de l'assemblée

La clôture de l'assemblée est réalisée à 20 h 00.

Annexe 1 :

Liste des décisions et des suivis

Centre de traitement des matières organiques (CTMO)
Assemblée régulière du Comité de suivi Est du 13 septembre 2017

Liste des décisions

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	-
Contenu des assemblées régulières	Approbation du procès-verbal du 7 juin 2017

Liste des Suivis

Suivis	Responsable	Échéancier
-		

Liste des sujets potentiels à traiter en comité

Sujets
La CRVMR pourrait faire le point sur ses travaux dans le futur

Annexe 2 :

Présentation réalisée au

Comité de suivi Est



Ordre du jour

- 1 – Présentation de l'ordre du jour
- 2 – Prise de présence
- 3 – Retour sur la dernière assemblée
- 4 – État d'avancement du projet
- 5 – Présentations thématiques
 - Chaire de recherche
 - Bruit
- 6 - Varia
- 7 - Prochaine rencontre
- 8 - Clôture

Section 1

Présentation de l'assemblée régulière

Section 2

Tour de table

Liste des membres

Nom	Organisation	Catégorie de membre au Comité
Marc Doucette		Citoyen - Montréal-Est
Salah Zoghlimi		Citoyen - RDP-PAT
Robert Coutu	Ville de Montréal-Est	Élu - Montréal-Est
Chantal Rouleau	Ville de Montréal	Élue - RDP-PAT
Francine McKenna	Ville de Montréal-Est	Représentante administrative - Montréal-Est
Romain Fayolle	Ville de Montréal	Représentant administratif - RDP-PAT
Éric Blain	Ville de Montréal	Représentant du Service de l'Environnement
À combler		Représentant de l'exploitant
Coralie Deny	Conseil régional de l'environnement de Montréal	Représentante d'un organisme de la société civile œuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise
Fabienne Biasotto	Centre d'études des procédés chimiques du Québec	Représentante d'un organisme institutionnel
Dimitri Tsingakis	Association industrielle de l'Est de Montréal	Représentant d'un organisme de la société civile - Montréal-Est
Marie Spohner	Éco de la pointe des prairies	Représentante d'un organisme de la société civile - Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles
Marc Lessard	Collectif en environnement Mercier-Est	Représentant d'un organisme de la société civile - Mercier-Est
Richard Miousse	Groupe IEQ	Représentant des industries

Animation Médiation

Nom	Organisation	Catégorie de membre au Comité
Marie Beaubien	Transfert Environnement et société	Animation et médiation
Danny King	Transfert Environnement et société	Secrétariat



Section 3

Retour sur la dernière assemblée

Adoption du Procès Verbal du comité de suivi n°4

Liste des décisions

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	-
Contenu des assemblées régulières	Approbation du procès-verbal CS-E du 7 juin 2017



Liste des suivis

Suivis	Responsable	Échéancier
Présenter à combien d'unités de ménage correspond le 25 000 tonnes de matières qui seront traitées par le centre pilote de prétraitement	Ville de Montréal	Septembre 2017
Inclure le point « Assemblée publique de mars 2018 » à l'ordre du jour de l'assemblée régulière de septembre 2017	Ville de Montréal	Septembre 2017



Section 4

Etat d'avancement du projet



Etapes réalisées

- Comités de suivi 4 – juin 2017
- Lancement de l'appel d'offres Biométhanisation Montréal-Est
- Lancement de l'appel d'offres Compostage St-Laurent
- Modification règlement emprunt



Echéancier

- Comités de suivi 5 – 2017 (Q3)
- Lancement des appels d'offres
 - Compostage -RDP-PAT 29 Mai 2017
 - Biométhanisation -Mtl-Est Juin 2017
 - Compostage -St-Laurent Juillet 2017
 - CPP -Fin 2017
- Fin des appels d'offres - Q4 2017 et Q1 2018
- Conception et construction – 2018-2020
- Mise en opération – 2020
- Mise en opération (CTMO Phase 2) – 2024



Revue de presse

- Un centre de biométhanisation dans 7 ans à Lasalle
- Compostage : Le virage Brun
- Poursuite Beaudry Cadrin
- Une ferme sur le toit du centre de compostage RDP-PAT



Section 5

Présentations thématiques

Thématiques de la rencontre

Chaire de recherche :

- Recommandations de l'OCPM
- Création de la chaire
- Présentation

Bruit :

- Aperçu de la situation

Recommandations OCPM

Chaire de recherche :

- Que l'agglomération installe le centre pilote de prétraitement sur le site de la carrière Demix et qu'elle signe un accord de développement économique avec la Ville de Montréal Est, comprenant notamment la création d'une chaire universitaire associée à ce centre.

Mercredi 13 septembre 2017

Comité de suivi Est – Maison du citoyen (RDP-PAT)

POLYTECHNIQUE
MONTREAL



CHAIRE DE RECHERCHE SUR LA
VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
RESEARCH CHAIR ON
ADVANCED WASTE RECOVERY



Une Chaire de recherche ?

- ✓ Une Chaire est un véhicule de recherche basé sur les expertises des titulaires, permettant de créer un environnement propice à des activités de recherche ciblées sur les besoins des partenaires.
- ✓ Les partenaires participent à l'élaboration de la programmation de recherche.
- ✓ Le budget de recherche de la Chaire provient des contributions financières des partenaires, ainsi que d'autres sources de financement auxquelles ont accès les titulaires. Ceci permet un effet de levier important pour le financement des activités de recherche.



19



Une Chaire de recherche ?

Une Chaire de recherche vise à :

- Profiter de l'expertise des chercheurs œuvrant au sein de la chaire
- Créer des liens étroits et durables avec des partenaires
- Créer un réseau dynamique de partenaires ayant des intérêts et problématiques similaire
- Produire des résultats de recherche crédibles et indépendants sur lesquels les partenaires pourront baser leurs décisions
- Former du personnel hautement qualifié (PHQ)
- Favoriser les activités de transfert technologique vers les partenaires
- Réaliser une veille technologique continue
- Rechercher les meilleures pratiques et innovations
- Donner un accès privilégié à des connaissances nouvelles et pertinentes



20

CRVMR - Historique

- ✓ Idée initiale de Ville de Montréal lors de l'élaboration du PDGMR 2010-2014
- ✓ Retenue et recommandée par l'OCPM lors des consultations publiques sur les CTMO
- ✓ Démarches de Montréal pour s'associer à une université québécoise pour former la chaire
- ✓ Mise sur pied de la chaire par Polytechnique Montréal avec la Ville de Montréal comme partenaire fondateur
- ✓ Recrutement de partenaires



21



Polytechnique Montréal

Un des plus importants établissements d'enseignement et de recherche en génie au Canada

- Plus de 43 000 diplômés (près de 25 % des membres de l'OIQ)
- 250 professeurs
- Plus de 8000 étudiants
- 210 M\$/an de budget de fonctionnement
- 71 M\$/an de budget de recherche
- 450 subventions et 300 contrats de recherche/année
- 44 chaires de recherche et plus de 60 unités de recherche

Longue expérience de recherche en partenariat avec le milieu industriel et municipal

- Affiliée à l'Université de Montréal
- Partenaire fondateur de l'Institut EDDEC



22

Partenaires de la Chaire VMR



et autres à venir...



23



S'éloigner progressivement de l'élimination pour mieux valoriser

Enjeux et contexte

- Croissance démographique, épuisement des ressources et émissions de gaz à effet de serre
- Économie circulaire et changement de paradigme
- LQE et Politique québécoise de gestion des matières résiduelles



24

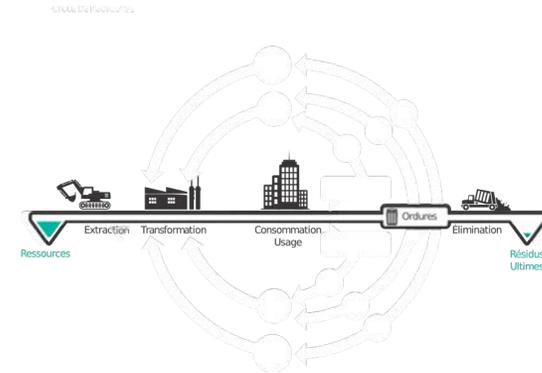
Vision de la Chaire

Être un centre d'expertise reconnu sur les plans national et international dans le domaine de la valorisation et de la gestion des matières résiduelles.

Mission de la Chaire

Dans une perspective d'économie circulaire et de pensée cycle de vie, développer, intégrer et transférer les connaissances permettant d'optimiser les stratégies de gestion et de valorisation des matières résiduelles des collectivités de manière à répondre à leurs besoins actuels et futurs.

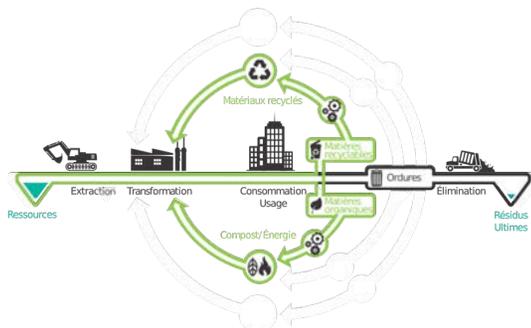
Objectifs de la Chaire VMR



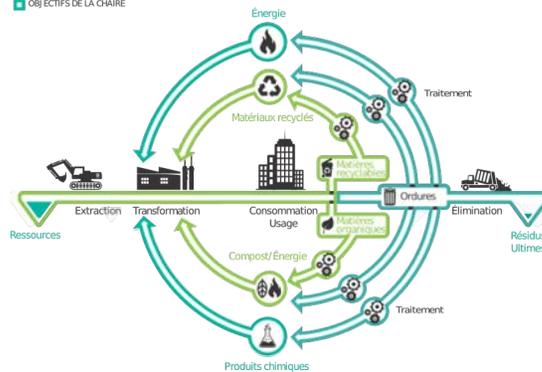
25

Objectifs de la Chaire VMR

■ CYCLE DE RECYCLAGE EXISTANT



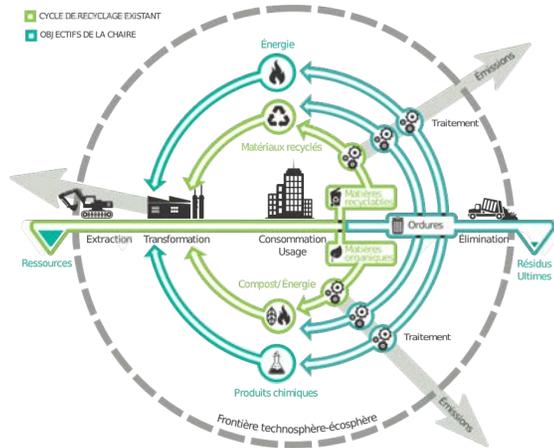
■ CYCLE DE RECYCLAGE EXISTANT
■ OBJECTIFS DE LA CHAIRE



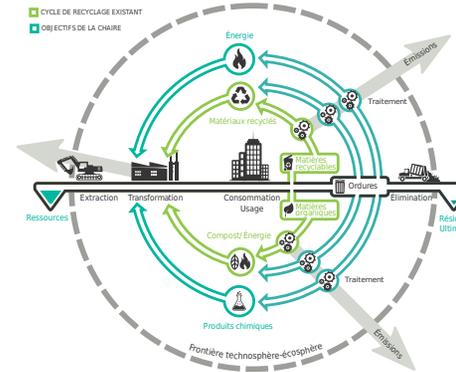
27

28

Objectifs de la Chaire VMR



Objectifs de la Chaire VMR



Thème 1
Matières - Ressources



Pr Robert Legros
Titulaire principal

Thème 2
Procédés - Valorisation

Thème 3
Impacts - Décisions

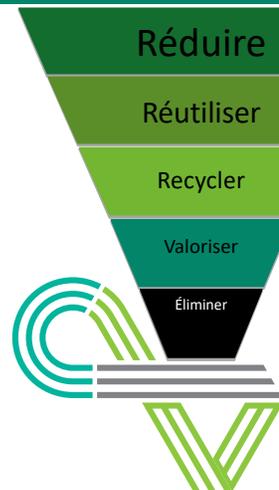


Pr Réjean Samson
Co-titulaire

Objectifs de la Chaire VMR

Mettre en œuvre une programmation de recherche de pointe, pertinente et de qualité

- Apporter un soutien rigoureux et indépendant pour la définition des plans de GMR
- Placer la hiérarchie des 3RV-E au cœur de la démarche
- Consolider et améliorer les programmes de réduction, réutilisation et recyclage
- Récupérer et valoriser les ressources qui n'ont pas pu être traitées par les 3R



Équipe de la Chaire

COMITÉ DE GESTION



Pr Robert Legros
Titulaire principal



Pr Réjean Samson
Co-titulaire



Laurent Spreutels
Directeur des opérations



Martin Héroux
Responsable du transfert technologique

Étudiants actuels



Ariane Bérard
Pr. D.



Laurie Fontaine
Étudiante M. Sc. A.



Camille Girard
Étudiante M. Sc. A.



Geneviève Groleau
Étudiante M. Sc. A.



Jérémy Lagneau
Étudiant M. Sc. A.



Fabrice Tanguy-Roux
Étudiant M. Sc. A.



Charles Litkowski-Morin
Étudiant M. Sc. A.



Stéphanie Viau
Étudiante M. Sc. A.

ÉQUIPE DE RÉALISATION



Guillaume Majeau-Bettez
Post-doc



Mariela Valbuena-Herrera
Étudiante M. Ing.



David Leroux
Étudiant Bac, initiation à la recherche



Ariane Provost-Séverid
Étudiante Bac, initiation à la recherche

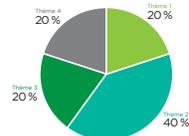
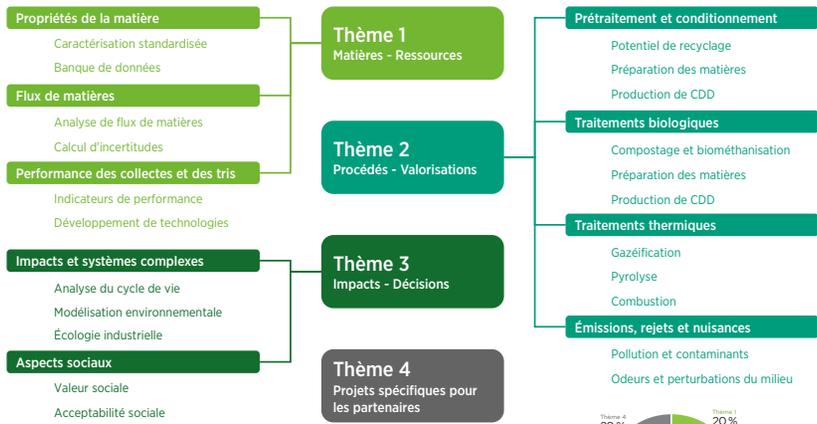
Équipe de la Chaire



33

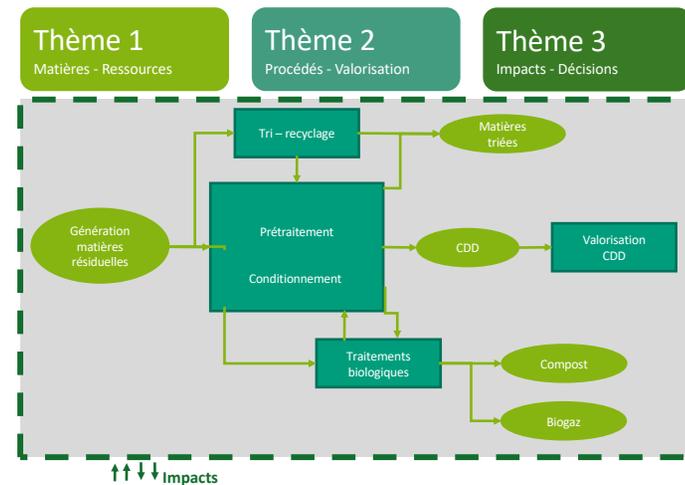
Une programmation qui répond aux besoins des partenaires

Programmation de recherche de la Chaire VMR



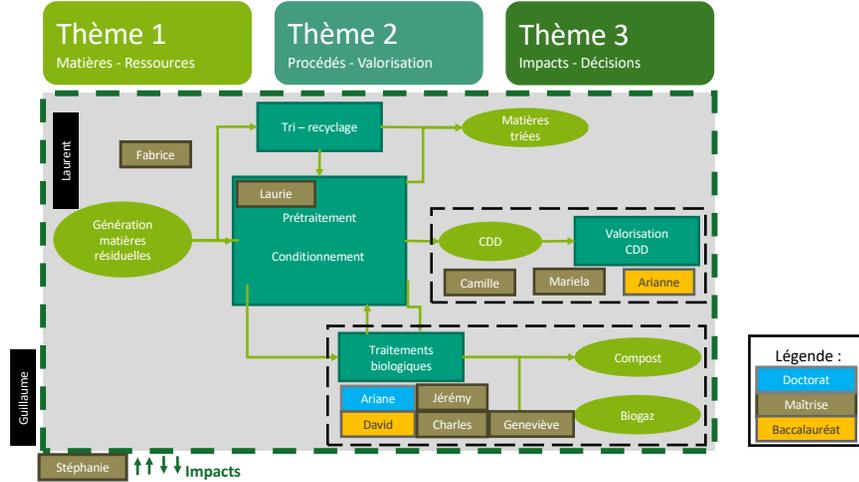
35

Programmation de recherche de la Chaire VMR



36

Programmation de recherche de la Chaire VMR



Thème 1 : Matières – Ressources Projet 1.2.1

Sous-thème : Flux de matière

N° de projet : 1.2.1



Fabrice
Tanguay-Rioux

Niveau du projet :
M. Sc. A.

Durée du projet :
Sept. 2016 à Aout 2018

Supervision :
Robert Legros

Développement d'un outil prédictif basé sur l'analyse de flux de matière pour la prise de décision en GMR

Enjeu traité

Une des problématiques rencontrées actuellement par les municipalités est l'absence d'une représentation globale des flux de matière résiduelles.

Mots-clés

Modélisation - Analyse de flux de matière
- Outil prédictif - Incertitude

Objectif principal

Développer un outil représentant et prédisant les flux d'un système de gestion des matière résiduelles pouvant être adapté à la plupart des municipalités québécoises en se basant sur l'analyse des flux de matière.

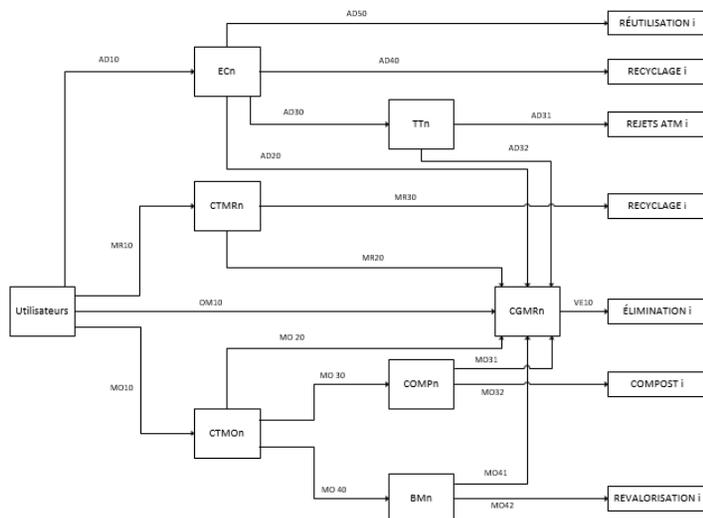
Objectifs spécifiques

- **OBJ1** - Séparer un système de GMR d'une municipalité typique en flux et en processus et exprimer son bilan de matière.
- **OBJ2** - Inclure la consommation et la production d'énergie des différents processus.
- **OBJ3** - Effectuer une analyse des incertitudes afin de prendre en compte la variabilité du type de données utilisées.

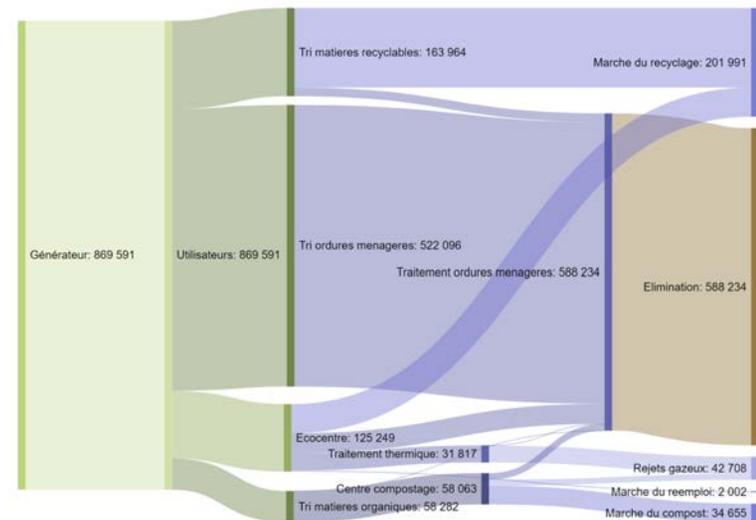
Méthodologie

- Utilisation de données provenant de la littérature et de caractérisations effectuées par les municipalités pour représenter leur système de GMR et résoudre le bilan de matière. (**OBJ1**).
- Utilisation des données provenant de la littérature et des municipalités pour définir la consommation énergétique des procédés (**OBJ2**).
- Développement d'une procédure de gestion des incertitudes en fonction des informations recueillies dans la littérature (**OBJ3**).

Gestion des MR à Montréal Développement de l'outil MFA



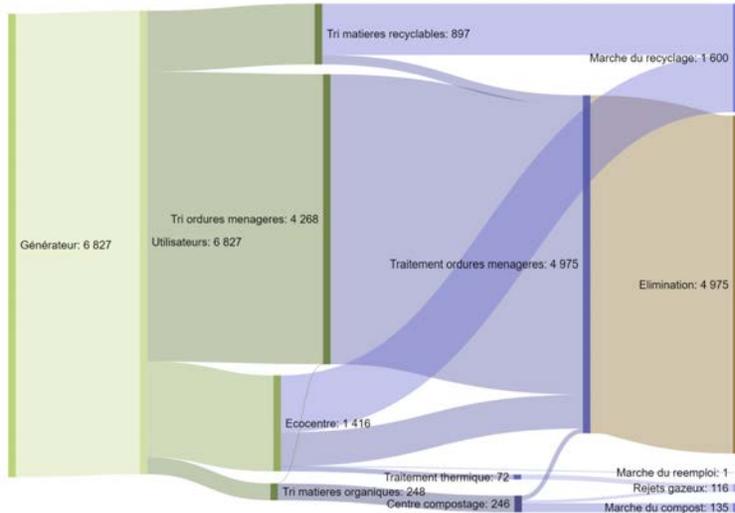
Gestion des MR à Montréal Développement de l'outil MFA



(quantités en tonnes/an)

CYCLE 2016

Gestion des MR à Montréal Développement de l'outil MFA (suivi du CI)



(quantités en tonnes/an)

CYCLE 2016

41

Thème 3 : Impacts – Décisions Projet 3.1.1

Sous-thème : Impacts et systèmes complexes

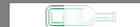
N° de projet : 3.1.1



Stéphanie
Viau

Niveau du projet :
M. Sc. A.

Durée du projet :
Mai 2016 à Avril 2018



Supervision :
Réjean Samson
Robert Legros
Manuele Margni

Optimisation des systèmes de gestion des matières résiduelles basée sur l'analyse de flux de matières et du cycle de vie

Enjeu traité

Besoin d'un modèle de quantification des impacts environnementaux des traitements des déchets solides municipaux adapté au contexte québécois.

Mots-clés

Analyse de cycle de vie - Modélisation - Gestion des déchets - Optimisation

Objectif principal

Quantifier les impacts environnementaux des systèmes de gestion des matières résiduelles par modélisation en vue de l'optimisation de ces systèmes.

Objectifs spécifiques

- **OBJ1** - Développer un modèle d'analyse de cycle de vie (ACV) spécifique à la gestion des matières résiduelles dans un contexte québécois.
- **OBJ2** - Intégrer l'analyse des flux des matières (AMF) au modèle ACV.
- **OBJ3** - Émettre des recommandations de méthode de gestion des matières résiduelles sous la base d'optimisation environnementale.

Méthodologie

- Définir les différentes options de traitement des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et définir les processus élémentaires avec leurs intrants et extrants nécessaires à l'ACV (**OBJ1**).
- Établir les liens entre l'analyse des flux de matières et les flux économique de l'ACV (**OBJ2**).
- Faire une étude de scénario à l'aide de l'AMF pour différentes options de traitement des matières résiduelles sous contraintes économiques afin de minimiser les impacts environnementaux (**OBJ3**).

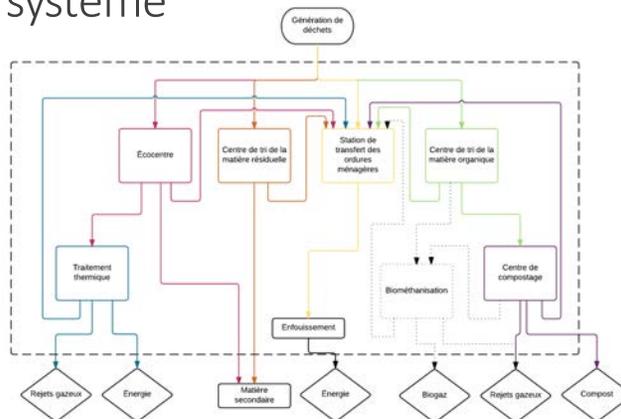
Objectif:
Déterminer la stratégie de traitement des matières résiduelles résidentielles qui minimise les impacts sur l'environnement.

42

Thème 3 : Impacts – Décisions Projet 3.1.1

Frontières du système

1. Collecte et transport des matières résiduelles
2. Récupération et tri des MR
3. Traitement des MO
4. Traitement et élimination des RU



43

Thème 2 : Procédés – Valorisations Projet 2.1.2

Sous-thème : Prétraitement et conditionnement

N° de projet : 2.1.2



Laurie
Fontaine

Niveau du projet :
M. Sc. A.

Durée du projet :
Sept. 2016 à Aout 2018



Supervision :
Robert Legros

Optimisation du traitement mécano-biologique pour la récupération

Enjeu traité

Valorisation des fractions organiques présentes dans les ordures ménagères municipales.

Mots-clés

Traitement mécano-biologique - Ordures ménagères - Bioséchage

Objectif principal

Développer et évaluer une méthode de traitement des fractions organiques des ordures ménagères ayant un impact environnemental minimal, étant économiquement viable et étant socialement défendable dans un contexte municipal.

Objectifs spécifiques

- **OBJ1** - Identifier des procédés de traitements des matières organiques présentes dans les ordures en fonction des avancements technologiques et retenir différents scénarios applicables dans un contexte canadien.
- **OBJ2** - Analyser par simulation la performance des scénarios de procédés identifiés.
- **OBJ3** - Identifier à l'aide d'une simulation des points clés à optimiser pour diminuer l'impact environnemental global des ordures ménagères.

Méthodologie

- Revue de littérature pour identifier des procédés et technologies appropriés dans le contexte étudié des flux à traiter. Une attention particulière sera portée à la stabilisation des ordures dédiées à l'enfouissement et au séchage des matières organiques dédiées à l'incinération ou à la valorisation énergétique (**OBJ1**).
- Développement de modèle, simulation et analyse de l'efficacité et la faisabilité des scénarios proposés pour évaluer les performances des méthodes de traitement (**OBJ2**).
- Avec les différentes simulations, identification de la source de certains polluants, leur cheminement dans le procédé et leur destination finale. Ce modèle constituera ainsi une base pour limiter les rejets de contaminants à l'environnement (**OBJ3**).



44

Thème 2 : Procédés – Valorisations Projet 2.2.3

Sous-thème : Traitements biologiques

N° de projet : 2.2.3



Charles

Urtnowski-Morin

Niveau du projet :
M. Sc. A.

Durée du projet :
Janv. 2017 à Déc. 2018



Supervision :
Robert Legros

Étude du comportement de la fraction organique issue des ordures ménagères lors du traitement par biométhanisation

Enjeu traité

La fraction organique des ordures ménagères séparée du reste des matières, aura un comportement différent de celle recueillie par la collecte sélective.

Mots-clés

Matières organiques – Énergie – Méthanisation – Biomasse

Objectif principal

Caractériser le comportement de la fraction organique des ordures ménagères dans un procédé de biométhanisation

Objectifs spécifiques

- *OB1 – Caractériser et modéliser les flux de matières*
- **OBJ1** – Caractériser les propriétés de la fraction organique des ordures ménagères.
- **OBJ2** – Modéliser le comportement de cette fraction organique dans un procédé de biométhanisation.
- **OBJ3** – Déterminer les conditions d'opérations du procédé de biométhanisation permettant de traiter cette fraction organique.

Méthodologie

- Utiliser les données de caractérisation des ordures ménagères pour déterminer les propriétés de la fraction organique de de courant (**OBJ1**).
- Recenser les modèles de biométhanisation existant dans la littérature. Adapter et développer un modèle qui tiendra compte des particularités de mélanger des matières organiques ayant des propriétés différentes (**OBJ2**).
- Prédiction des conditions d'opération du procédé de biométhanisation adaptées pour le traitement de la fraction organique des ordures ménagères. Identification des impacts de cette fraction sur les performances du procédé. (**OBJ3**).



45

Thème 2 : Procédés – Valorisations Projet 2.1.1

Sous-thème : Prétraitement et conditionnement

N° de projet : 2.1.1



Camille

Girard

Niveau du projet :
M. Sc. A.

Durée du projet :
Janv. 2016 à Déc. 2017



Supervision :
Robert Legros

Production d'un combustible dérivé de déchets (CDD) à partir des rejets des centres de tri de la Ville de Montréal

Enjeu traité

Enfouissement de plus de 10 000 tonnes de rejets provenant des centres de tri de la Ville de Montréal alors que plus de 50% de leur contenu possède un potentiel de valorisation important.

Mots-clés

Valorisation – Traitement – Combustible dérivé de déchets

Objectif principal

Concevoir, modéliser et optimiser un procédé de production d'un combustible dérivé de déchet (CDD) à partir des rejets de centre de tri de la Ville de Montréal.

Objectifs spécifiques

- **OBJ1** – Caractériser les rejets de centres de tri et leur potentiel de valorisation.
- **OBJ2** – Identifier les procédés adaptés à la valorisation d'un CDD produit à partir des rejets de centres de tri et définir les contraintes environnementales, techniques, économiques et législatives liées à chacun de ces procédés.
- **OBJ3** – Développer un modèle d'optimisation de stratégie de prétraitement mécanique pour la production d'un CDD qui respecte les différentes contraintes liées aux procédés de valorisation.

Méthodologie

- Déterminer les propriétés physico-chimiques des différentes fractions de matériaux présents dans les rejets de centres de tri à l'aide de données de caractérisation et d'études sur la composition élémentaire des ordures. Déterminer quelles propriétés physico-chimiques sont déterminantes de la qualité d'un CDD et lesquelles influencent la qualité d'un prétraitement mécanique (**OBJ1**).
- Faire une revue de littérature des différentes voies de valorisation possibles (combustion, gazéification, pyrolyse) pour identifier quelles contraintes auront un impact sur la qualité requise du CDD dans un contexte québécois (**OBJ2**).
- Étudier les paramètres influençant l'efficacité des différents équipements de traitement mécanique. Développer un modèle qui permet d'évaluer l'efficacité du prétraitement selon la séquence d'équipements et développer une stratégie d'optimisation (**OBJ3**).



46

Thème 1 : Matières – Ressources Projet 1.2.2

Sous-thème : Flux de matières

N° de projet : 1.2.2



Ariane

Provost-Savard

Niveau du projet :
Bac, stage d'initiation à la recherche

Durée du projet :
Oct. 2016 à Avril 2017



Supervision :
Robert Legros

Évaluation des perspectives de traitement des matières résiduelles générées par la Ville de Montréal en vue de leur réutilisation au sein des industries de l'est de Montréal

Enjeu traité

Le traitement des ordures ménagères générées sur l'île de Montréal en vue de réutiliser ces composés dans certains procédés industriels.

Mots-clés

Ordures ménagères – Valorisation – Symbiose industrielle

Objectif principal

Explorer les différentes alternatives de traitement des ordures ménagères produites sur l'île de Montréal et élaborer différents scénarios permettant l'utilisation des déchets traités comme intrants dans les industries de l'est de Montréal.

Objectifs spécifiques

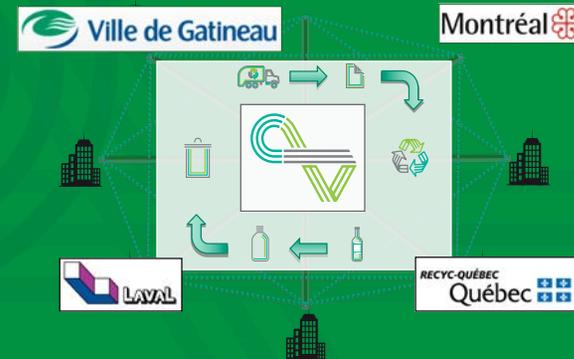
- **OBJ1** – Évaluer le potentiel d'utilisation des ordures ménagères générées par la ville de Montréal comme matières premières à des fins de valorisation par les industries de l'est de Montréal.
- **OBJ2** – Explorer les différentes avenues possibles de réutilisation des déchets au sein des industries de l'est de Montréal.
- **OBJ3** – Analyser la viabilité technico-économique des scénarios de valorisation identifiés et sélectionner les scénarios de valorisation les plus profitables au niveau environnemental, technique et économique.

Méthodologie

- Effectuer une revue de la littérature sur les technologies existantes de traitement des ordures ménagères et identifier des liens entre les produits résultant de ces traitements et les besoins des industries de l'est de Montréal (**OBJ1**).
- Créer un système permettant de déterminer quelles pourraient être les solutions optimales de réutilisation des matières résiduelles au sein des industries de l'est de Montréal en fonction des flux d'ordures ménagères disponibles dans la région de Montréal et des besoins des industries (**OBJ2**).
- Comparer les impacts environnemental et économique de l'implantation des scénarios de valorisation identifiés avec les impacts de la situation actuelle. Analyser la faisabilité technique et économique des options proposées. (**OBJ3**).



47



Merci de votre attention !

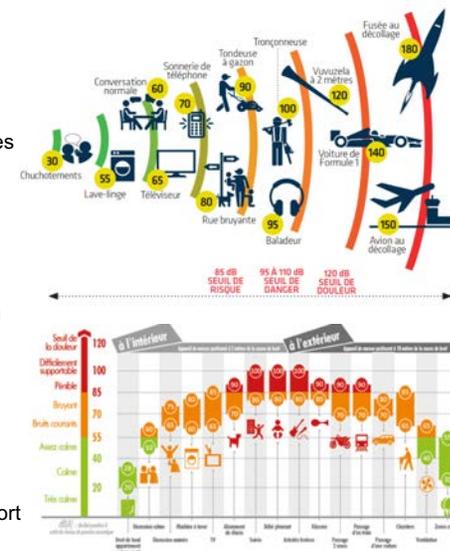
QUESTIONS ?

Enjeu lié au bruit

- Source de bruit des CTMO
 - Véhicules sur site
 - Véhicules hors site
 - Sources fixes

Notion de bruit

- Le bruit ambiant ou nuisance sonore a plusieurs sources notamment les divers moyens de transport, les activités industrielles ou de voisinage.
- Le son est une onde de pression dans l'air.
- Se mesure en décibel (dB).
- L'échelle dB(A) est pondérée selon le niveau d'audition à certaines fréquences.
- Interprétation
 - Addition 2 sources identiques = +3dB
 - Doubler distance = -6 dB
 - 10dB est perçu comme deux fois plus fort



Recommandations OCPM

Bruit :

- Mise en place d'un comité de suivi chargé d'assurer le suivi :
 - Du contrôle de nuisances (odeur, qualité de l'air, bruit et camionnage)
- Que les plans et devis du projet ainsi que son implantation tiennent compte des critères de puissance des sources de bruits fixes, tels que décrits dans le tableau VII de l'étude sonore, afin de respecter les niveaux sonores maximaux inclus dans les documents règlementaires pertinents;
- Que les opérations quotidiennes du centre de compostage respectent à la fois les critères du MDDELCC pour les zones industrielles (70 dBA) sur le site lui-même, ainsi que ceux de 45 dBA à la limite de la zone résidentielle la plus près du centre de compostage et que ces critères soient inscrits au règlement.
- Si le bruit des signaux de recul des camions est perceptible depuis l'une des zones résidentielles, de le minimiser en planifiant la circulation des camions sur le site ou en aménageant des écrans efficaces contre le bruit

Règlementation et normes

Ville de Montréal

- Valeurs s'applique aux résidences, espaces intérieurs ou parc.
 - 50 dBA de 21 h à 7 h
 - 60 dBA de 7 h à 21 h

Ville de Montréal- Est

- Bruit excessif qui trouble la paix ou la tranquillité

Lignes directrices MDDELCC

- Le plus élevé entre bruit résiduelle et tableau

Zonage		Nuit (dBA) (19 h à 7 h)	Nuit (dBA) (19 h à 7 h)
I	habitations isolées, écoles	40	45
II	multi-logements, institutions	45	50
III	commercial	55 (50 si habitation)	55
IV	industriel	70 (55 si habitation)	70 (50 si habitation)

Relevés sonores

- RDP-PAT

Résumé des relevés sonores (dBA)

Emplacement	Leq 24 h	Leq 1 h min. Jour (7 h à 19 h)	Leq 1 h min. Nuit (19 h à 7 h)
P1	63	63	55
P2	66	68	58
P3	64	64	60



- Montréal-Est

Résumé des relevés sonores (dBA)

Emplacement	Leq 24 h	Leq 1 h min. Jour (7 h à 19 h)	Leq 1 h min. Nuit (19 h à 7 h)
P1	78	78	73
P2	81	80	75
P3	74	71	64



Règles applicables

- RDP-PAT

Critères de bruit selon les lignes directrices du MDDELCC (Note 98-01)

Emplacement	Zonage (MDDELCC)	Critère Nuit	Critère jour	Mesures 1h min (dBA)	
				Nuit (19h-7h)	Jour (7h-19h)
P1 - Zone 523	III - Commercial	55	55	55	63
P2 - Zone 521	IV - Industriel	70	70	58	68
P3 - Zone 522	IV - Industriel	70	70	60	64



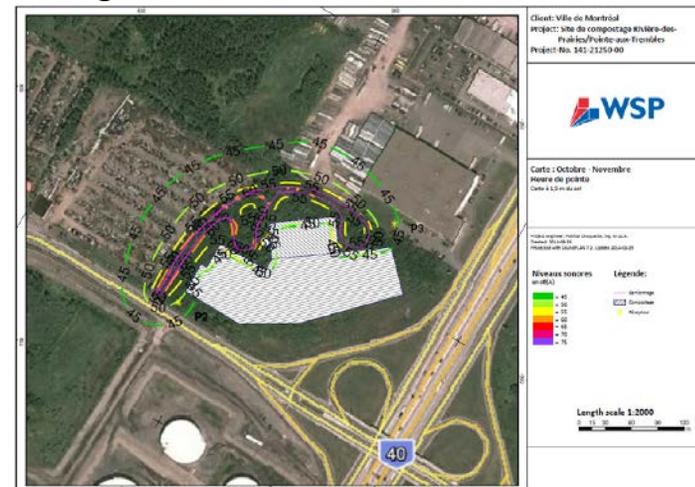
- Montréal-Est

Critères de bruit selon les lignes directrices du MDDEP

Emplacement	Nuit (dBA) (19 h à 7 h)	Jour (dBA) (7 h à 19 h)
Habitation (zone IV)	64	71
Autres (secteur industriel- zone IV)	70	70

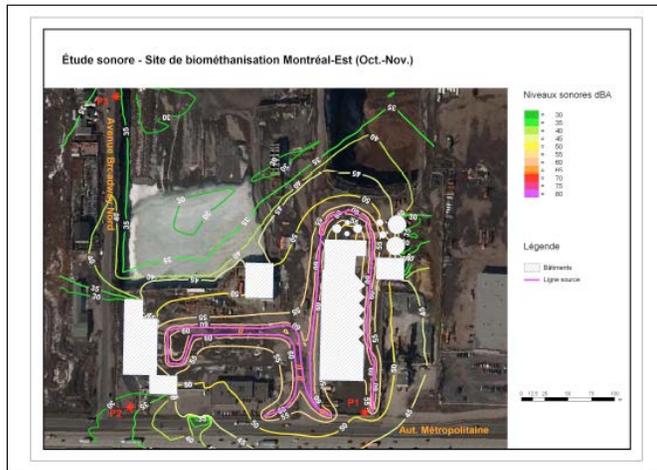
Études réalisées

Camionnage sur site :



Études réalisées

Camionnage sur site :



Études réalisées

Camionnage hors site :

- Basé sur études de circulation
- Impact est inférieur à 1 dB (A)
- Impact sonore inférieur à 1 dB est considéré comme nul, c'est-à-dire qu'on ne perçoit pas d'augmentation du niveau de bruit.

Études réalisées

Limites pour sources fixes :

Tableau VII
Puissance maximale unitaire des sources de bruit fixes
en fonction du nombre de sources et de la distance à la limite de propriété (dBA)

Nombre de sources de bruit	Distance des sources de bruit fixes de la limite de propriété									
	5 m	10 m	15 m	20 m	25 m	30 m	35 m	40 m	45 m	50 m
1	89	95	99	101	103	105	106	107	108	109
2	86	92	96	98	100	102	103	104	105	106
3	84	90	94	96	98	100	101	102	103	104
4	83	89	93	95	97	99	100	101	102	103
5	82	88	92	94	96	98	99	100	101	102
6	81	87	91	93	95	97	98	99	100	101
7	81	87	90	93	95	96	97	99	100	101
8	80	86	89	92	94	96	97	98	99	100
9	79	85	89	91	93	95	96	97	99	99
10	79	85	89	91	93	95	96	97	98	99

En réponse à la demande de l'OCPM mais peu pratique à utiliser en pratique car les sources ne sont pas tous au même endroit et n'ont pas le même niveau.

Alarme de recul des camions

Règlementation :

- Obligatoire sur les chantiers et sur la voie publique.
- N'est pas requis si la sécurité des travailleurs et du public n'est pas mise en danger lors de manœuvre de recul.

Mitigation :

- Aménagement devra être sécuritaire ce qui implique habituellement de limiter les manœuvres en marche arrière.

Conclusions

WSP :

- *Respect des critères de bruit de la Ville et du MDDELCC*
- *Contribution sonore inférieure à 70 dBA aux limites de propriété du site*
- *Impact sonore de la circulation hors site imperceptible car inférieur à 1 dB*



Section 6

Varia



QUESTIONS ?



Section 7

Prochaine rencontre



Prochaines rencontres

- Année 2018
 - Hiver
 - Assemblée régulière
 - Été
 - Assemblée publique
 - Automne
 - Assemblée régulière

Assemblée publique #1

- Après l'octroi des contrats (juin – septembre ou octobre) Pourquoi ?
 - Concrétisation du projet
 - Possibilités de livrer une information plus précise sur les caractéristiques du projet
 - Présentation des adjudicataires
- Objectifs
 - Faire connaître l'avancement des CTMO et la démarche participative en place
 - Apporter des réponses aux attentes et préoccupations

*** Cadre des échanges : la réalisation des projets et non leur remise en question*
- Invités
 - La population montréalaise
 - Les groupes intéressés : environnement, GMR, GMO

Moyens à préciser

Assemblée publique #1 - suite

- Déroulement (19 h – 21 h 30)
 - Accueil
 - Présentations : projets CTMO, démarche participative, rapport d'activités des comités de suivi
 - Période de questions

*** Petit kiosque d'information à l'entrée de la salle : panneaux du projet, représentants municipaux liés au projet*
- Autres éléments...
 - Rôle des membres du comité
 - Présence des médias
 - Canevas détaillé de l'assemblée et contenu : discutés en mars 2018 avec les comités de suivi



Section 8

Clôture de la rencontre

Annexe 3 :

Revue de presse

Un centre de biométhanisation dans sept ans à LaSalle



ISABELLE BERGERON
isabelle.bergeron@tc.tc

ENVIRONNEMENT. D'ici 2024, un centre de biométhanisation pourrait voir le jour à LaSalle. L'infrastructure laSalloise devrait avoir une capacité de 60 000 tonnes par année.

Montréal a fait l'annonce vendredi de la construction future de ce centre qui constituera la deuxième phase d'un projet de cinq nouveaux centres de traitement des matières organiques (CTMO) dans la métropole. L'ensemble du projet est évalué à 344 M\$.

« C'est une bonne nouvelle qui cadre dans notre plan de développement durable a fait valoir la mairesse de l'arrondissement, Manon Barbe. Elle déplore, par contre, « l'attente de sept ans, alors qu'en 2019 la collecte de matière résiduelle sera effectuée sur l'ensemble du territoire ce qui obligera les camions à se déplacer sur plusieurs kilomètres pour décharger leur contenu au lieu de le faire directement à LaSalle ».

CINQ CENTRES

Le tiers des coûts devrait être financé par les gouvernements fédéral et provincial. Le reste de la facture sera assumé par Montréal.

Dans un premier temps, quatre centres doivent être construits à Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Montréal-Est. Celui de LaSalle fait partie de la deuxième phase du projet.

Sur les cinq nouveaux sites annoncés, deux, situés à Rivière-des-Prairies et Saint-Laurent, seront spécialisés en compostage. Ils auront respectivement une capacité de traitement de 29 000 et 50 000 tonnes de matières organiques.

Un centre de prétraitement des matières organiques sera construit à Montréal-Est et deux de biométhanisation sont prévus sur les territoires de Montréal-Est et LaSalle.

Ces nouvelles infrastructures montréalaises « produiront une quantité substantielle de compost et de biométhane, tout en permettant de diminuer la quantité de déchets enfouis », peut-on lire dans un communiqué rendu public vendredi.

Selon le maire, Denis Coderre, la construction de CTMO constitue une première au Québec pour une ville d'importance comme

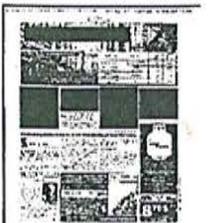
Montréal.

La mise en activité des quatre premiers centres est prévue pour 2020.

« Ces nouvelles infrastructures permettront de diminuer la quantité de déchets enfouis ».

— Réal Ménard, responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts au comité exécutif

Infrastructure	Localisation	Capacité de traitement (tonne/an)	Année de mise en service
Centre de compostage	Rivières-des-Prairies Pointe-aux-Trembles	29 000	2020
Centre de biométhanisation	Montréal-Est	60 000	2020
Centre de compostage	Saint-Laurent	50 000	2020
Centre pilote de prétraitement (CPP)	Montréal-Est	25 000	2020
Centre de biométhanisation (Phase 2)	LaSalle	60 000	2024



Une ferme sur le toit du centre de compostage de RDP

LESLIE MEURAILLON

leslie.meurailon@tc.tc

ENVIRONNEMENT. Les fermes Lufa ont signalé leur intérêt pour créer la zone d'agriculture urbaine qui devrait être installée sur le toit du futur centre de traitement des matières organiques.

Le Centre de traitement des matières organiques (CTMO) de Rivière-des-Prairies devrait entrer en opération en 2020. La Ville de Montréal, à l'origine du projet, souhaite y intégrer un projet d'agriculture urbaine sur le toit.

Après avoir lancé un appel d'offre en 2016, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de la Ville vient de signer une entente de confidentialité avec l'entreprise Les fermes Lufa inc.

Les fermes Lufa pourraient « louer une partie du toit pour l'installation d'une serre permettant une production agricole », détaille le sommaire décisionnel du conseil municipal.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

L'installation d'une zone d'agriculture urbaine sur le CTMO a pour but « de renforcer le caractère exemplaire de ces projets ». Cette idée a émergé dès le début des séances d'information organisées par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de construction du centre de compostage.

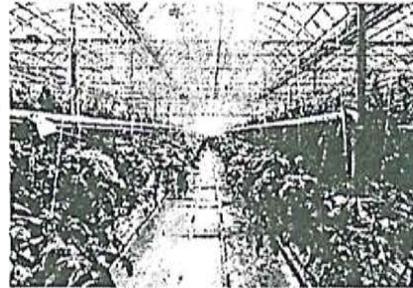
Pour rappel, la Ville de Montréal souhaite construire quatre centres de traitement des

matières organiques d'ici 2020, dont la réalisation en mode-conception-construction-exploitation-entretien (CCEE) d'un centre de biométhanisation à Montréal-Est et deux centres de compostage, en bâtiment fermé, à Rivière-des-Prairies et Saint-Laurent.

L'appel d'offres pour le CTMO du RDP-PAT a été lancé le 24 mai 2017.

Spécialistes des fermes urbaines

Les fermes Lufa possèdent déjà trois serres commerciales sur des toits, situées à Ahuntsic, Laval et Anjou. La compagnie utilise des méthodes de culture hydroponique, c'est-à-dire, hors-sol. La production des fermes est vendue dans tout le Québec, via un service de paniers de légumes déposés à domicile ou dans des points relais.



Les fermes Lufa possèdent déjà trois serres commerciales sur des toits, situées à Ahuntsic, Laval et Anjou. (Archives-TC Media)



COMPOSTAGE

LE VIRAGE BRUN

Ce printemps, des milliers de Québécois ont reçu un bac brun. Leur mission? S'assurer que leurs résidus alimentaires ne prennent pas le chemin d'un site d'enfouissement. Ce faisant, ils s'inscrivent à leur tour dans un vaste mouvement vert.



DANIELLE BONNEAU

Déjà, en 2007, Amélie Côté mettait ses restes de fruits et légumes dans le composteur communautaire installé dans un parc près de chez elle, dans Rosemont-La Petite-Patrie. Peu importe où elle a habité par la suite, que ce soit à Sherbrooke, Québec ou Montréal, elle a toujours trouvé le moyen de poursuivre dans cette voie.

«C'est la chose la plus facile et la plus concrète que l'on puisse faire dans notre quotidien pour réduire notre empreinte environnementale», estime la jeune femme, qui s'est penchée sur la récupération des contenants de boissons au Québec dans le cadre de sa maîtrise et met de l'avant les initiatives vertes inspirantes liées à la gestion des matières résiduelles dans son blogue Bric à bacs (bricabacs.com).

Aussi se réjouit-elle de voir l'intérêt croissant que suscite la collecte de résidus alimentaires. «Les mentalités ont beaucoup évolué en 10 ans», constate la coordonnatrice de La Semaine québécoise de réduction des déchets, qui se tiendra en octobre.

Le plus grand défi en est un de sensibilisation, croit-elle. «Pour s'assurer que le tri des matières résiduelles soit bien fait et que les usines aient de bonnes matières».

«Aller les bruns!»

Ce printemps, la Ville de Laval a misé sur l'humour pour encourager 20 000 nouvelles recrues à relever le défi et devenir des joueurs étoiles de la collecte des matières organiques. «Allez les bruns», lance la municipalité qui, comme toutes les autres villes du Québec, doit diminuer la quantité de matières enfouies. Plutôt que de produire du méthane, un des principaux gaz responsables de l'effet de serre,

lorsqu'elles sont emprisonnées sous terre, les matières organiques sont transformées en riche compost.

Blitz d'information

À Montréal, c'était le branle-bas de combat dans 12 arrondissements, l'hiver dernier et ce printemps. S'appropriant à remplacer une des deux collectes hebdomadaires de déchets par une collecte de résidus alimentaires dans de nouveaux secteurs, on y a multiplié les sessions d'information. Des patrouilleurs ont été engagés pour aiguiller les citoyens visés et faciliter la transition.

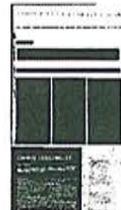
«Une partie de la population avait hâte, fait remarquer Aurélie Charpentier, chargée de projets à Ville en vert, qui gère le programme Écoquartier dans l'arrondissement d'Achilles-Cartierville. Les patrouilleurs ont distribué plus de billets de félicitations que de billets de courtoisie.»

Vincent Proust, un patrouilleur, a été agréablement surpris de l'accueil qu'il a reçu en faisant du porte-à-porte. «Les gens ont compris», renchérit sa collègue Julie Mannering.

Il y a beaucoup de préjugés, notent-ils. «Mais il n'y a pas de réelle réticence», précise Alexandre Fleurent, chef de la patrouille.

Selon la stratégie établie par la Ville de Montréal, la collecte de résidus alimentaires s'étendra à tous les immeubles de huit logements et moins d'ici 2019. Dans la prochaine étape, les immeubles de neuf logements et plus seront à leur tour graduellement visés, à l'exception des grandes tours d'habitation, indique Jean-François Lesage, conseiller en aménagement au Service de l'environnement (Gestion des matières résiduelles).

«On demande aux citoyens de changer leurs habitudes et de mettre certaines matières, qu'ils jetaient à la poubelle, dans un autre récipient, souligne-t-il. En faisant ce transfert, la poubelle



deviendra un petit sac.»

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a obtenu une dérogation pour desservir les immeubles résidentiels de 15 logements et moins, secteur par secteur, indique Geneviève Allard, chargée

de communication. La survie des 80 composteurs communautaires installés dans les parcs n'est pas pour autant menacée. Ils seront déplacés afin que d'autres citoyens, habitant dans de grands complexes résidentiels, y aient accès.

Du pain sur la planche

Il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour amener la population à changer ses habitudes, constate Francis Gauthier, expert-conseil chez Gesterra, qui s'occupe de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, qui englobe Victoriaville.

Même si cette dernière figure parmi les premières municipalités au Québec à avoir implanté la collecte de résidus alimentaires, en 1997, seulement 38 % des résidus alimentaires y sont compostés, révèle-t-il.

« Inversement, 62 % sont jetés à la poubelle, déplore-t-il. C'est mieux qu'à l'échelle du Québec, où le taux de résidus alimentaires compostés est de 25 %.»

Selon lui, Victoriaville se trouve dans le peloton de tête avec Sherbrooke, Coaticook et Lévis, qui ont mené des campagnes de sensibilisation. Il mentionne aussi celle de la Ville de Prévost, Vive le brun, mettant en vedette Les Denis Drolet, qui a remporté un grand succès.

Pour encourager ses citoyens à prendre le virage brun, Montréal a à son tour lancé la campagne « Bien manger, bien jeter », à la fin de 2016.

« À l'échelle provinciale, beaucoup d'efforts ont été mis sur la récupération du papier, du carton et du métal, mais il y en a eu peu consacrés au bac brun, note M. Gauthier. C'est malheureux. À cause de l'enjeu des odeurs et des petites bibittes, qui constitue un frein réel, l'adhésion n'est pas automatique comme dans le cas de la récupération du papier.»

Québec souhaitant que les résidus organiques soient complètement bannis de l'enfouissement en 2020, il y a du chemin à faire, précise-t-il. « Mais il n'est jamais trop tard. »

COMMENT BIEN COMPOSTER

DANIELLE BONNEAU

La crainte d'attirer des mouches et de devoir endurer des odeurs nauséabondes vous empêche de mettre de côté vos résidus alimentaires? Voici quelques trucs pour vous faciliter la tâche et éviter tout désagrément.

Sus aux odeurs

Saupoudrer du bicarbonate de soude directement sur les aliments aide à contrôler les odeurs, indiquent les membres de l'équipe de Ville en vert, dans Ahuntsic-Cartierville. Placer un bouchon de liège, coupé sur le sens de la longueur, à côté du petit bac permettra par ailleurs d'éloigner les mouches à fruits, précisent-ils.

Garder au frais

Amélie Côté, qui tient le blogue Bric à bacs, garde les matières compostables au frais, surtout l'été. Elle les conserve dans son congélateur, dans un grand pot de crème glacée. Juste avant la collecte, elle verse le contenu (qui aura eu le temps de dégeler) dans du papier journal. Surtout, rappelle-t-elle, il ne faut pas oublier de sortir le bac brun toutes les semaines...

Utiliser les bons sacs

Mettre des sacs compostables dans le petit bac, placé à côté de la poubelle sous l'évier, facilite la tâche, font remarquer les membres de l'équipe de Ville en vert. Il devient alors aisé de faire le tri et de mettre les matières compostables à la bonne place. Les sacs compostables certifiés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ne sont toutefois pas acceptés partout. À ne pas confondre avec les sacs d'emplètes dégradables et oxobiodégradables, qui sont proscrits. Les

sacs de papier, quant à eux, sont acceptés sans restriction, sans être obligatoires.

Rechercher l'ombre

Mieux vaut ne pas placer le bac brun au gros soleil, souligne Christelle Papineau, directrice des communications et de la programmation de la Maison du développement durable, qui donne plein de trucs à faire chez soi, dans la section Ma maison durable. « Il faut se mettre des notes et penser à sortir le bac, sinon cela va devenir un irritant », renchérit-elle.

Faciliter le nettoyage

Pour absorber les liquides, le fond du minibac, placé sous l'évier, pourrait être couvert d'un papier journal, peut-on lire dans Le plan de match, le très dynamique guide de collecte des matières organiques produit par la Ville de Laval. Pour diminuer les odeurs, on y recommande d'alterner les couches de résidus alimentaires et celles de matières sèches (cartons, journaux, etc.)

Laver, laver, laver

Évidemment, rien ne vaut un bon lavage régulier avec de l'eau et du vinaigre ou du détergent doux, de préférence biodégradable, pour éviter toute prolifération de petites bestioles indésirables et éviter des odeurs persistantes.

Il ne veut pas d'un centre de compostage

Un grand distributeur alimentaire a saisi les tribunaux pour empêcher sa construction près de son entrepôt



MICHAEL NGUYEN

Jeudi, 6 juillet 2017 06:30

MISE à JOUR Jeudi, 6 juillet 2017 06:30

Une grande entreprise de distribution alimentaire se lance dans une bataille judiciaire contre la Ville de Montréal pour empêcher la construction d'un vaste centre de compostage à quelques mètres de son entrepôt.

« L'installation du centre pourrait devenir un enjeu important de contamination, et possiblement mettre en péril la santé des clients », s'alarme la compagnie Beaudry et Cadrin dans sa poursuite déposée cette semaine en Cour supérieure du Québec.

L'idée d'implanter le centre de compostage dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles remonte à l'été 2014. Avant, la Ville voulait le construire dans le quartier Saint-Michel, mais le maire Denis Coderre avait promis, lors des élections municipales, de « tirer la plogue » sur cet emplacement.

Car pour lui, ce choix avait été imposé à la population, peut-on lire dans le document de cour.

« Ayant été porté au pouvoir [...], le candidat devenu maire annonce à l'été 2014 que la Ville a l'intention de déplacer le centre de traitement », déplore l'entreprise dans sa poursuite civile.

Odeurs

Pour Beaudry et Cadrin, la construction d'un tel centre serait catastrophique. C'est que l'entreprise vend, entre autres, des farines, des céréales ou encore des croustilles et du maïs soufflé, et ces aliments sont sensibles à la contamination par les odeurs.

Le problème majeur, c'est qu'un centre de compostage dégage de nombreuses odeurs nauséabondes en raison des substances volatiles qui émanent des résidus. Comme l'usine serait construite à moins de 200 mètres du centre de distribution, de nombreux produits alimentaires pourraient devenir impropres à la consommation, avance l'entreprise.

Or, les règles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) interdisent d'entreposer ou de vendre des produits « altérés de manière à les rendre impropres à la consommation », indique le document de cour.

Et selon la loi, une odeur peut constituer un contaminant.

Consommateurs

Si l'usine de compostage était bel et bien construite, cela pourrait avoir un impact important auprès de nombreux consommateurs, puisque Beaudry et Cadrin se targue d'être le plus important distributeur indépendant de produits alimentaires de l'Est du Canada.

La compagnie livre dans des dépanneurs et des petites épiceries qui opèrent notamment sous les bannières Beau-Soir, Ultra et Marché Éclair, ainsi que dans des cinémas et des commerces alimentaires indépendants.

« Le centre constitue ni plus ni moins le garde-manger de plus de 1700 magasins d'alimentation au Québec et dans les Maritimes, peut-on lire dans le document de cour. Les magasins, dépanneurs et particuliers y effectuent annuellement plusieurs dizaines de milliers de transactions. »

L'emplacement serait aussi illégal, prétend Beaudry et Cadrin. Non seulement le zonage ne serait pas conforme, mais la superficie du terrain serait aussi trop petite pour une usine de compostage de cette ampleur.

Territoire

Un rapport indiquerait également qu'en construisant le centre dans l'Est de Montréal, cette partie de la ville se retrouverait à gérer 60 % des déchets, alors qu'elle ne représente que 6 % de la population totale de l'île.

« L'emplacement choisi vient déroger au principe d'équité territoriale », indique le document, ajoutant qu'un centre de compostage ne peut pas être implanté dans un rayon de 500 m de toute zone commerciale.

La construction du centre de compostage n'a pas encore commencé. À ce jour, aucun contrat n'a été octroyé, et la Ville n'a pas encore demandé de certificat d'autorisation auprès du ministère.

Contacté par *Le Journal*, le président du centre de distribution n'a pas souhaité commenter l'affaire, puisqu'elle est présentement devant les tribunaux. La Ville n'a pas répondu à notre demande d'entrevue.

À moins d'un accord à l'amiable, la poursuite sera présentée prochainement à un juge de la Cour supérieure du Québec.